

Le responsable du Centre et ses collaborateurs doivent penser et être conscients des problèmes qui vont surgir de la production de leur Centre.

Le Centre doit déjà entamer une étude pour la commercialisation des produits.

3. Le Centre de KABARE

Le Centre de Formation de la Jeunesse de KABARE poursuivra les travaux de formation tels qu'ils ont été entamés. Au point de vue pratique, le Centre devra axer l'effort sur la production d'objets utilitaires et usuels du milieu rural.

Dans la pratique de la maçonnerie, le Centre devra s'atteler à l'amélioration et à la finition des locaux dont on a déjà entrepris la construction.

Il lui est accordé :

- 40 sacs de ciment
- 20 houes
- 50 planches
- 20 madriers
- 10 truelles
- 5 niveaux d'eau
- un petit matériel de bureau

Suivant la politique du Ministère d'intéresser les autorités locales pour les programmes de suivi, les contacts doivent être menés pour sensibiliser le Bourgmestre de TARE et lui concéder une part de responsabilité.

Il sera demandé au Bourgmestre de suivre le fonctionnement du Centre et trouver des solutions aux problèmes qui pourront se poser.

4. Le Centre de SHYOGWE

- En menuiserie : Dans le cadre des activités pratiques, le Centre devra fabriquer le matériel d'équipement.

Il s'agit des pupitres pour les salles de classe, des tables, des tabourets, des chaises, des escabeaux et des bancs.

En outre, les jeunes en formation apprendront à fabriquer le matériel usuel et pratique dans le milieu rural, tel que des lits en bois, des chaises, des tables etc ...

- En maçonnerie : Le Centre devra veiller à la réparation et à la finition des bâtiments du Centre.

Il devra achever les transformations du hangar sis près de la porcherie.

- Il ne devra pas entreprendre de nouvelles constructions sans l'autorisation préalable du Ministère.

- En agriculture : Le Centre de Formation de la Jeunesse de SHYOGWE dispose d'un domaine assez vaste et facilement exploitable. Ce domaine doit être exploité et valorisé au maximum.

Il lui est rappelé qu'il faudra penser dans l'aménagement du domaine du Centre, au drainage de la source qui se trouve au pied du domaine et ce pour préparer l'agriculture pendant la saison sèche.

En outre, le Directeur du Centre de SHYOGWE, aidé par l'Encadreur Régional de GITARAMA ainsi que le Bourgmestre et l'Encadreur de la Jeunesse de la Commune NYAMABUYE, fera tout le nécessaire pour constituer des groupements de jeunes qui vont exploiter le domaine de MBARI.

Une lettre sera adressée au Bourgmestre de cette Commune pour le lui informer.

Le Ministère accorde à ce Centre :

- 50 sacs de ciment
 - 5 truilles + 5 niveaux d'eau
 - Matériel de bureau
 - Pour les planches et les madriers, le Directeur du Centre est autorisé à engager des scieurs pour une somme ne dépassant pas 100.000 FRs.
- Les services du Ministère devront contrôler cette opération.
- Le problème des porcs du Centre doit trouver une solution le plus tôt possible.

5. Le Centre de MPANDA

Le Centre doit poursuivre son programme de formation

- Il doit améliorer ses bâtiments
- Il lui est accordé :
 - 20 sacs de ciment
 - 100 planches et 50 madriers sortiront soit du Stock du Ministère soit du Centre de SHYOGWE.
- Le dossier de construction du terrain de basket-ball occupé par l'Electrogaz et celui d'adduction d'eau dans le Centre par ce dernier, doit être suivi pour arriver à son aboutissement.
- Le Centre doit apprêter le marais pour son exploitation par les jeunes; il recevra des semences et 2 vaches pour l'élevage.
- Le terrain non exploité sera concédé temporairement aux groupements des jeunes des Communes avoisinantes sous l'encadrement du directeur du Centre.

6. Le Centre de NYANZA

- Le Centre doit poursuivre son programme de formation
- Il doit valoriser le domaine du Centre avec les groupements socio-économiques des jeunes et en collaboration avec le projet Allemand de GIHISI-NYABISINDU et les autorités locales.
- Il recevra 2 vaches pour l'élevage
- Le Ministère lui accorde le matériel technique suivant :

25/4/1984

DGJ

Directives aux Centres de Formation de la Jeunesse

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif donne chaque année des orientations précises pour chaque Centre afin de lui permettre d'assurer sa mission dans le temps et dans l'espace compte-tenu des moyens mis à sa disposition.

Ces directives sont sous-tendues au triple objectif : formation - production - vulgarisation ou suivi des jeunes après leur formation.

Les directives de l'année 1984 - 1985 contiendront des indications précises sur la gestion du matériel technique et des vivres.

Nous rappelons que ces directives complètent le programme général de formation qui a été élaboré par les responsables de la jeunesse lors du IIème Séminaire National tenu à KIGALI en novembre 1982.

1. Centre de GACULIRO

Les directives pour ce Centre sont contenues dans le compte-rendu de la réunion tenue les 24, 26 et 29 janvier 1984 dans le Centre de GACULIRO, sous la direction du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et à laquelle participaient les Agents de la Direction Générale de la Jeunesse et le Directeur du Centre de GACULIRO.

- Pour la formation, le Centre doit s'apprêter à recevoir après les grandes vacances, une partie des jeunes qui viendront du Centre du Service Civique de la Jeunesse de KANOMBE et qui habitent près du Centre de GACULIRO.

- Le Centre doit démarrer la formation en mécanique qui était pratiquée dans le Centre de KANOMBE. A cette fin, il reprendra les instructeurs et le matériel didactique qui était utilisé dans ce dernier Centre.

- Le Centre va appuyer les autres Centres et les Groupements socio-économiques qui pratiquent l'élevage des poules pondeuses en leur fournissant les aliments nécessaires. Il doit installer en conséquence au plus tard le 31/06/1984 le moulin et les accessoires pour cette production. Pour le reste, le Centre doit suivre les instructions données dans la réunion ci-dessus citée.

Comme GACULIRO doit être un Centre pilote, le Ministère fera de son mieux pour lui accorder le matériel nécessaire en fonction des programmes nouveaux.

Le Directeur du Centre doit fournir la liste du matériel existant en stock et de celui utilisé par les élèves.

Cette liste permettra au Ministère d'accorder les moyens en regard aux disponibilités.

2. Le Centre de MASAKA

- Le Centre de MASAKA doit s'apprêter à recevoir un petit nombre de jeunes qui viendront du Centre de KANOMBE. Il doit s'apprêter à installer la raboteuse qui était à KANOMBE et 300 pondeuses.
- En Maçonnerie, le Centre doit terminer la construction du bâtiment pour les cours de maçonnerie.
- En menuiserie, il doit terminer la fabrication des pupitres et autre matériel de base pour la formation.
- En agriculture, le Centre doit exploiter le domaine lui concédé par la Commune et aménager un jardin modèle. Il doit produire le maïs, le soja et le sorgho qui serviront d'aliments pour les pondeuses.

Le Ministère lui accorde le matériel technique suivant :

Maçonnerie

- 100 sacs de ciment
- 10.000 briques
- 6 canions de sable
- 5 brouettes
- Treillis pour les fenêtres
- 400 tôles
- 5 niveaux d'eau
- 10 truelles

Agriculture

- 50 houes
- Semencés :
 - Maïs
 - Légumes
 - Soja
 - Sorgho

Menuiserie

- 500 planches
- 300 madriers
- 5 marteaux

Matériel de Bureau

- 2 registres (commande)
- Fiches de stock
- Livres de caisse
- 2 rames de papiers duplicateurs
- de la craie

Pour le Centre, les moyens pour l'atelier de menuiserie doivent constituer un fonds de roulement pour la production.

- 10 niveaux d'eau
- 10 truelles
- 50 planchés
- 20 madriers
- 30 sacs de ciment
- 5 marteaux
- 100 tôles
- 10 houes
- Un petit matériel de bureau

- Le Centre doit améliorer ses bâtiments.

7. Le Centre de RWABUYE

- Le Centre poursuivra son programme de formation
- Il doit améliorer ses bâtiments
- Le matériel qui lui sera accordé servira à constituer son équipement en mobilier.

Il s'agit de :

- 50 planches
- 20 madriers
- 10 houes
- 5 marteaux
- Un petit matériel de bureau

On demandera au Bourgmestre de NGOMA de s'intéresser au Centre dans le programme de formation et de production en exploitant le marais de RWASAVE par les groupements des jeunes lauréats du Centre.

8. Le Centre de MURAMBI (GIKONGORO)

Le Centre doit améliorer ses bâtiments et constituer son équipement en mobilier à base du matériel qui lui sera accordé.

Ce matériel est le suivant :

- 100 planches
- 30 madriers
- 50 sacs de ciment
- 10 niveaux d'eau
- 10 truelles
- 10 houes
- 5 marteaux
- Matériel de bureau

9. Le Centre de NDAGO

- Le Centre poursuivra son programme de formation
- Il transmettra au Ministère les plans des bâtiments à construire pour les cours de maçonnerie.

- Il doit assurer le suivi des jeunes dans les groupements socio-économiques de la région spécialement ceux qui sont sortis du Centre de NGARULIRA. Les jeunes de ce Centre doivent être orientés dans les groupements coopératifs et surtout rentabiliser le moulin qui est installé là-bas.
- Le Centre de NDAGO doit s'appêter à recevoir les jeunes qui étaient à NGARULIRA pour leur formation.

10. Le Centre de CYANGUGU

Etant donné la situation précaire de ce Centre, le gros ne peut être fait que par les autorités locales, c'est pourquoi.

- On écrira au Bourgmestre de la Commune KAMEMBE pour qu'il nous dise s'il est à même de suivre le fonctionnement de ce Centre.
- En cas de réponse favorable, on lui donnera le matériel didactique et technique nécessaire et lui demandera d'assurer le recrutement, le suivi ou l'encadrement des jeunes.

En attendant il y aura un statu quo, on va envoyer des subdélégations au Préfet pour l'achat du matériel didactique et les vivres.

11. Le Centre de KIBUYE

Comme le Centre n'a qu'une session qui termine en juillet

- On écrira au Directeur du Centre en lui disant qu'il devra attendre de nouvelles instructions pour le recrutement des jeunes dès que la formation en cours se termine.
- La prochaine session sera fonction du démarrage du Chantier OUEST.
- En attendant, il lui est accordé :

- 20 madriers
- 50 planches
- 10 niveaux d'eau
- 10 truelles
- 10 houes
- 5 marteaux
- Un petit matériel de bureau

Une subdélégation au Préfet pour les vivres.

12. Le Centre de KARAGO

- Le Centre poursuivra la formation des garçons.
- Dès l'arrivée du nouveau Directeur, il s'efforcera d'achever les bâtiments pour l'élevage.
- Il continuera à pratiquer l'agriculture intensive et l'élevage des vaches.
- Le pêche se fera désormais sur ordre du Ministère.
- On insistera à ce que le Centre de MURAMBA prenne les jeunes filles qui devaient être formées au Centre de KARAGO.

- On maintient le système d'internat des jeunes dans le Centre avec la fourniture des vivres et du bois de chauffage.
- On va affecter dans ce Centre le vétérinaire qui était à KANOMBE, le Directeur qui était à KIBUYE et Monsieur BAGOYI Joseph du Ministère qui sera détaché temporairement pour initier le nouveau Directeur du Centre et faire appliquer les directives propres audit Centre.

13. Le Centre de MUTURA

Le Centre doit poursuivre son programme de formation et continuer à pratiquer l'élevage des vaches laitières.

Le Ministère lui accorde le matériel suivant :

- 100 planches
- 50 madriers
- 10 niveaux d'eau
- 10 truelles
- 100 tôles
- 50 sacs de ciment
- 5 marteaux
- 10 houes.

Il y aura une descente sur le terrain des Agents du Ministère pour l'évaluation et analyse du problème de l'élevage dans ce Centre.

Une subdélégation de crédit au Préfet pour l'achat des vivres et de bois sera faite pour le Centre de MUTURA et de KARAGO.

14. Le Centre de MUKINGO

- Le Centre va poursuivre son programme de formation et surtout maximiser la production de son domaine.
- Il doit réparer la maison d'habitation qui servira de bâtiment de direction du Centre.
- Certaines maisons ayant des tuiles cassées on va les remplacer par celles des maisons qui seront couvertes de tôles.
- Il lui est accordé :
 - 100 madriers
 - 100 sacs de ciment
 - 200 tôles

Une subdélégation de crédit au Préfet de RUHENGARI pour l'achat de vivres sera faite.

15. Le Centre de MAYANGE

Le Centre de MAYANGE est très large. Il dispose de grandes infrastructures. Au sein de son domaine se développe un village des jeunes.

Le Centre devra poursuivre la formation. Les branches déjà enseignées seront maintenues. Jusque maintenant, le Centre entretient un système d'internat. Il sera mis fin à ce système avec la sortie du cycle en cours.

En ce qui concerne les activités de construction, le Centre devra réaménager les bâtiments d'élevage. L'espace compris entre les deux blocs d'étables sera clôturé. On utilisera pour cette clôture des tubes métalliques et des sticks. Ces tubes seront reliés par des fils barberés. Le Centre construira un abreuvoir pour les vaches. Le deaping tank sis au pieds des bâtiments du centre sera réparé.

En menuiserie, le Centre devra avec le matériel lui accordé fabriquer l'équipement des salles de classe et du réfectoire. On fabriquera pour l'usage de la population du Centre des bancs et des pupitres.

En agriculture, il faudra aménager des champs modèles pour la collectivité. Le Centre devra planter des herbes fourragères pour pourvoir à l'alimentation des vaches. Le Centre doit entreprendre un effort spécial pour le boisement d'une partie de son domaine qui longe l'axe NYAMATA-GAKO.

Il faudra réaliser une étude pour rentabiliser au maximum l'élevage des bovins pratiqué dans le Centre. Dans l'entre-temps, il faudra procéder à l'abattage de 20 vaches qui ont atteint le seuil de la vieillesse. Le Centre devra prévoir tout le nécessaire pour garder les vaches en vue de produire du lait.

Le matériel didactique et technique repris ci-après sera accordé au Centre. Ce matériel servira de support à la formation.

<u>Désignation</u>	<u>Quantités</u>
1. Ciment	120 sacs
2. Flanches	100
3. Madriers	20
4. Sables	5 canions
5. Pincés bildisons	-
6. Matériel de marquage	-
7. Un microscope + des médicaments.	

Le silo du Centre doit fonctionner. Il devra servir pour le Centre même et pour le village des jeunes. Le Directeur devra déterminer au plus tôt les besoins pour pouvoir déarrer son fonctionnement.

Spécialement pour le village, les bénéficiaires doivent signer un contrat de remboursement. Ces contrats parviendront dans les meilleurs délais au Ministère. Le système d'octroi de parcelle dans le village après le cycle de formation en cours dans le Centre fera objet d'une étude par le Ministère et le Bourgmestre de la Commune KANZENZE.

Désormais les vivres serviront uniquement pour ceux qui fréquentent le Centre.
Les villageois n'auront plus droit aux rations.

Sur plan de l'administration les villageois seront désormais administrés par le Bourgmestre de leur ressort.

Une lettre doit être adressée par le Ministère au Bourgmestre pour lui faire part de cette situation.

16. Le Centre de MULINDI

Le Centre poursuivra le programme de formation en menuiserie et maçonnerie.

Un examen approfondi sur l'avenir de ce Centre doit être fait si le problèmes de recrutement continue à se poser.

Le matériel suivant sera accordé au Centre

- 100 planches
- 20 madriers
- 20 sacs de ciment pour les réparations.

Note sur la Gestion

Chaque Centre doit tenir les fiches d'entrée et de sortie de stocks et donner chaque trimestre un rapport sur l'utilisation du matériel et les activités de production, suivant le modèle en annexe.

Fait à Kigali, le 25 avril 1984

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

